

Vie Communale et intercommunalité**Editorial du maire**

Chers habitants de Devesset,

L'année 2012 est terminée, nous avons eu en février 3 semaines de grand froid sans neige ou presque, ce qui a occasionné des dégâts importants surtout dans les maisons fermées. Une conduite d'eau a gelé au clos de Malleval mais grâce à l'intervention de la Saur, les foyers ont pu être dépannés. Le mois d'Août a été beau avec une période très chaude, ce qui a permis, entre autre, de remplir les parkings du Lac avec par exemple 970 entrées le dimanche 19 août. Vous avez pu apprécier les travaux de la façade de l'école en pierres apparentes, les travaux seront terminés en 2013 (un côté reste à faire).

Vous avez vu la nouvelle signalétique effectuée avec la Com-Com, 50 % à la charge de la commune. La porte d'entrée de la Mairie a été changée ainsi que tous les vitrages des bureaux, de la salle communale et des 2 appartements, nous espérons faire des économies de chauffage. Les volets du Cabistou ont été lasurés, il nous reste les portes et fenêtres qui sont prévues. Nous espérons le faire cet automne, mais l'artisan n'est pas venu comme prévu.

L'étude de vestiaire et de sanitaires au terrain de sports est en cours. Le chantier d'assainissement de Maujour, Vieux Maujour et Bachasson avec poste de relevage pour refouler dans notre lagunage est en étude.

Notre PLU devrait se terminer cet hiver, nous avons dû revoir le 1^{er} zonage refusé en commission à Privas d'où un retard de 5 mois.

Travaux de voirie : la route de Lavenant-Barge est terminée, une partie de la route des Sapins à l'Hermet a été refaite ainsi qu'une mono couche de revêtement sur la moitié de la route des Sables. Le chemin de Dard a été nivelé ainsi que celui de la Rouveure.

Je remercie les associations :

- Terroir et Tradition pour le marché du dimanche matin qui permet aux habitants d'acheter directement aux producteurs.
- L'ADSL pour la brocante et le Téléthon,
- et la Fanfare du Lizieux-Mezenc pour le défilé du 8 Mai très appréciée par les anciens combattants.

Je vous présente à tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2013.

Bon courage à tous.

Etienne ROCHE

Journal de Devesset

mars 2013

Vie Communale**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2012**

1 - Vente de terrain Le Quaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 30 Septembre 2011 pour la vente d'un terrain situé au lieu-dit Le Quaire section AC n° 329 pour une surface de 1895 m². Il précise que le numéro AC 331 d'une surface de 105 m² a été oublié dans la délibération. Accord du conseil pour la vente des terrains AC n° 329 et n° 331 d'une surface totale de 2000 m² pour un montant de 5 € le m².

2 Questions diverses

Extension du réseau électrique Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de zone artisanale située au lieu-dit Le Quaire. Il présente l'avant-projet sommaire réalisé par le SDE pour l'extension du réseau électrique. Le coût des travaux est de 48 408.06 € TTC, la part communale de 9 916.43 €. Concernant les travaux d'éclairage public, le total est de 967.83 € TTC avec une possibilité de subvention du SDE de 404.61 €. Le conseil accepte l'avant-projet tel que présenté ci-dessus et décide de confier au SDE la maîtrise d'œuvre temporaire pour les travaux d'éclairage public.

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 15 mars 2012

ASSISTE A LA RÉUNION : M. ANCELIN Jérôme (Trésorier Saint-Agrève)

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du 20 Janvier 2012 est approuvé.

2- Approbation des comptes de gestion 2011 budget 2011

Budget communal Section de fonctionnement Recettes : 549 412,08 Dépenses : 211 713,33 Résultat de l'exercice : + 337 698,75	Budget communal Section d'investissement Recettes : 41 671,12 € Dépenses : 262 885,58 € Résultat de l'exercice : - 121 214.46 €
Budget commerce Section de fonctionnement : Recettes : 9 548.55 € Dépenses : 9 291.96 € Résultat de l'exercice : + 256.59 €	Budget commerce Section d'investissement : Recettes : 22 696.17 € Dépenses : 6 699.46 € Résultat de l'exercice : + 15 996.71 €
Budget Eau et Assainissement Section de fonctionnement : Recettes : 41 555.26 € Dépenses : 32 600.17 € Résultat de l'exercice : + 8 955.09 €	Budget Eau et Assainissement Section d'investissement : Recettes : 67 154.51 € Dépenses : 23 777.45 € Résultat de l'exercice : + 43 377.06 €

Le conseil municipal approuve le contenu des comptes de gestion en tout point conforme aux comptes administratifs.

Journal de Devesset mars 2013

Vie Communale

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 15 mars 2012 suite

3- Vote budgets primitifs 2012

Budget communal Section de fonctionnement : 528 038.66€	Budget communal Section d'investissement : 492 684.29€
Budget commerce Section de fonctionnement : 9 730.59 €	Budget commerce Section d'investissement : 25 813.06 €
Budget Eau et Assainissement Section de fonctionnement : 45 069.09 €	Budget Eau et Assainissement Section d'investissement : 277 903.39 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs et décide une hausse de 1% de la taxe d'habitation, des taxes foncier bâti et non-bâti.

Subventions aux associations

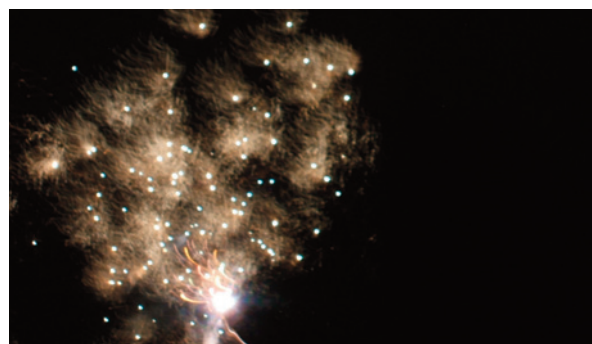
Associations	Montant	Associations	Montant
ADMR ST Agrève	550€	Ass. Terroirs et Traditions	250€
ACCA (Chasse)	200€	Centre Socio Culturel	1 000€
ADSL (Sport et Loisirs)	360€	Club des Anciens	360€
AMICALE POMPIERS	80€	FNACA	80€
ACPG-CATM (Anciens Combattants)	80€	FNATH (Handicapés)	100€
APE Devesset	110€	Clique Lizieux Mézenc	100€
Coopérative Scolaire Devesset	350€	L'Art Sème	200€
APE St AGREVE	80€	Protection Civile	80€
		TOTAL	3 980€

4- Convention d'assistance technique avec le Conseil Général

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie des conseils du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) par convention jusqu'au 31 décembre 2011. Le financement de l'Agence de l'Eau est passé de 70% à 50% et le Conseil Général doit donc réviser ces tarifs aux communes. Une nouvelle convention est proposée dans ce sens. **Accord du conseil.**

5- Questions diverses

Feu d'artifice estival La commune a financé en août 2011 un feu d'artifice au village. Le conseil décide de reconduire cette animation et de financer le feu d'artifice pour un montant approximatif de 1500 €.



Journal de Devesset mars 2013

Vie Communale

Compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du jeudi 15 Mars 2012

ASSISTE A LA RÉUNION : M. ANCELIN Jérôme (Trésorier Saint-Agrève)

1- Approbation des Comptes de Gestion 2011

Présentation du Compte de gestion 2011 :

Recettes :	3 035.13 €
Dépenses :	3 035.13 €
Résultat de l'exercice :	0 €

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve le contenu du Compte de Gestion en tout point conforme au Compte Administratif.

2- Vote du Budget Primitif 2012

Présentation du budget primitif 2012 :

Recettes :	3 360 €
Dépenses :	3 360 €

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale vote à l'unanimité le budget primitif 2012.

3- Aide pour les voyages scolaires

La commune attribue chaque année une aide de 70 € pour les enfants domiciliés à Devesset et qui partent en voyage scolaire.

Cette aide est reconduite pour 2012 mais sera versée uniquement aux familles qui en feront la demande écrite en mairie avant fin juin 2012.

Accord à l'unanimité.



Vie Communale**Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2012****1- Contrat d'Affermage Eau potable**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'affermage avec la société SAUR est arrivé à expiration et qu'une consultation a été lancée.

La procédure étant terminée et les négociations avec le futur délégataire de service public étant arrivées à leur terme, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer le contrat ainsi que les différents documents s'y rapportant et en particulier la notification de ce contrat et les procès-verbaux de remise des installations. Accord du conseil.

2- SICALA : intégration de la commune dans le SAGE Haut-Lignon et programme prévisionnel d'actions sur 5 ans**Intégration de la commune dans le SAGE Haut-Lignon**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, dont le siège social est au Puy-en-Velay, a sollicité le Préfet de la Haute-Loire pour que la commune de Devesset puisse intégrer le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay (SAGE).

Les communes de St-Clément, Mars et St-André en Vivarais avaient émis un avis favorable à cette démarche en 2002.

Par ailleurs, la commune de Devesset est engagée dans la démarche du contrat territorial du Haut-Lignon portée par le SICALA. La mise en œuvre du contrat territorial est menée de front avec la procédure du SAGE. Cette dernière constitue un outil de planification concerté dans le domaine de l'eau, le contrat territorial étant plutôt un programme d'actions concrètes.

Le SICALA porteur des deux procédures, attache de l'importance à ce que l'ensemble des communes concernées par le bassin versant du Lignon s'engage sur ces démarches et soit solidaire, les limites départementales ne devant pas constituer un obstacle.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration de la commune de Devesset au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay (SAGE).

Participation financière à la mise en œuvre du Contrat Territorial du Haut-Lignon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que le SICALA est porteur du Contrat Territorial du Haut-Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du Lignon ainsi que du barrage de Lavalette. L'élaboration de cette opération a débuté en 2008 et est à ce jour terminée. Un programme prévisionnel d'actions sur cinq ans a ainsi été défini pour un montant total de 4,7 millions d'euros HT.

Ce programme d'actions se décline en trois volets : améliorer la qualité des eaux du Lignon, restaurer et maintenir la qualité des milieux aquatiques et animer, communiquer et suivre le déroulement des actions du Contrat Territorial.

Notre commune est sollicitée pour la mise en œuvre des actions situées sur notre territoire, pour un montant estimatif prévisionnel pour les cinq ans de mise en œuvre de 1 400 euros TTC.

Cette participation financière fera l'objet d'une présentation détaillée annuelle et à cette occasion la participation financière précise de notre commune sera annuelle.

Accord du conseil.

Vie Communale**Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2012 suite****Participation financière à la mise en œuvre du Contrat Territorial du Haut-Lignon – Année 2012**

Notre collectivité est sollicitée pour la mise en œuvre des actions situées sur notre territoire et programmées pour l'année 2012, pour un montant prévisionnel de 30 euros TTC.

Ces actions concernent le suivi de la ressource piscicole en 2012 : des pêches électriques seront réalisées sur le bassin versant pour connaître l'état de la ressource piscicole au commencement du Contrat Territorial.

Aucuns travaux en rivière (restauration des berges ou de la continuité écologique) n'est programmé en 2012 sur le territoire de la commune de Devesset.

Accord du conseil.

3- Questions diverses

Information PLU. M. Roche informe le conseil que le projet de PLU tel qu'il a été arrêté en décembre 2011 a eu un avis défavorable de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et les zones constructibles devront être réduites. Des réunions de travail auront lieu le plus tôt possible pour permettre d'arrêter à nouveau le projet avant l'été.

Programme voirie. L'enveloppe prévue pour le programme voirie 2012 est de 55000 € (une participation de la commune d'environ 25000 € est envisagée).

Plusieurs chemins pourraient être réparés ou refaits : Lavenant – Barges / Route des Sables / L'Hermet – Les Sables. Chemin de La Vialette réparé par l'équipe intercommunale.

Classement des voies communales. Le dernier tableau de classement des voies communales date de 1981 et doit être actualisé.

M. Labouri propose de s'en charger avec M. Sanial de la DDT.

Problème de vitesse. Des véhicules roulent beaucoup trop vite sur la route du haut du village. Voir pour possibilités de ralentisseurs au niveau des cimetières et du stade.

Lasures Le Cabistou. M. Roche rappelle que des devis ont été demandés pour refaire les lasures du bâtiment communal du Cabistou. Deux propositions ont été reçues. Accord du conseil pour retenir la moins disante à 9730.66 € TTC.

Formation 1^{er} secours. Une session de formation aux 1^{er} secours a lieu à Devesset par la Protection Civile de St-Agrève en mars et avril. 3 personnes participent parmi le personnel communal. Monsieur le Maire propose de prendre en charge leur formation pour un montant de 60 € par personne. **Accord du conseil.**

Sortie scolaire Le voyage de fin d'année scolaire est prévu pour le 24 mai prochain à St-Etienne. Le prix du transport est de 375 € et les entrées au Planétarium 56€.

Accord du conseil pour prendre en charge le transport.

Vente des cuves. Les 3 cuves à mazout de 1000 l qui étaient dans la cave de la mairie ont été enlevées et sont mises en vente au prix de 150 € l'unité.

Elections Présidentielles. Mise en place des permanences pour le bureau de vote des 22 avril et 06 mai prochains.

Trail Désaignes. Le Trail de Désaignes aura lieu cette année sur 2 jours, les 28 et 29 mai prochains et passera à Devesset. Le comité d'organisation propose de faire de la publicité pour la commune sur les prospectus remis aux participants. Une subvention de 120 € est demandée en contre-partie. **Accord du conseil.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 08 juin 2012**1- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de PLU tel qu'il a été arrêté en décembre 2011 a eu un avis défavorable de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et les zones constructibles devront être réduites. Des réunions de travail ont donc eu lieu et le projet doit à nouveau être arrêté.

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU, établi dans le cadre de sa révision, a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet.

Voir la présentation synthétique du projet jointe en annexe

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2008 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation,
- Entendu le débat au sein du conseil municipal du 13 janvier 2011 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 janvier 2011 portant sur les objectifs de la révision du PLU définis dans la délibération du 13 juin 2008

Entendu l'exposé de M. le Maire,

- Vu le projet de PLU,
- Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés

Après en avoir délibéré,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation, soit :

- Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :**◆ Affichage :**

-Délibération du 13 Juin 2008 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation : affichée en mairie depuis le 01-07-2008 puis pendant toute la durée de l'élaboration du PLU

-Délibération du 15 janvier 2011 complémentaire à la délibération du 13 juin 2008 : affichée en mairie depuis le 25-01-2011 puis pendant toute la durée de l'élaboration du PLU

◆ **Articles spéciaux dans la presse locale :**

- Article dans le Dauphiné Libéré du 29 mai 2010 : information sur le déroulement des études du PLU et annonce de la réunion publique du 4 juin 2010
- Article dans le Dauphiné Libéré du 11 juin 2011 : information sur le déroulement des études ; annonce de la réunion publique du 15 juin 2011 et des permanences assurées par les élus municipaux
- *Article dans l'Hebdo de l'Ardèche du 17 mai 2012 : information relative aux modifications apportées au dossier de PLU arrêté le 21 décembre 2011, aux modalités de concertation, ainsi qu'au nouveau bilan de la concertation et au nouvel arrêt dont ce document fera l'objet*

◆ **Articles dans le bulletin municipal :**

- Article dans le Bulletin municipal annuel n°12 paru en janvier 2010 : présentation du PLU et du diagnostic ; explication du déroulement des études
- Article dans un Bulletin municipal spécial dédié au PLU et paru en mai 2010 : présentation du déroulement des études, annonce de la réunion publique du 4 juin 2011
- Article dans le Bulletin municipal annuel n°13 paru en février 2011 : description du projet présenté en réunion publique du 4 juin 2011 et mis sous la forme d'un projet d'aménagement et de développement durables
- Article dans un bulletin municipal spécial dédié au PLU et paru en juin 2011 : présentation du déroulement des études, annonce de la réunion publique du 15 juin 2011 et rappel des modalités de la concertation (dont les permanences des élus municipaux)
- Article dans un bulletin municipal spécial dédié au PLU et paru en octobre 2011 : description synthétique du projet présenté en réunion publique du 15 juin 2011 et des échanges qui ont eu lieu au cours de cette même réunion publique ; rappel des modalités de la concertation (dont les permanences des élus municipaux)
- Article dans le Bulletin municipal annuel n°14 paru en février 2012 : compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2011 ; présentation synthétique du dossier de PLU arrêté le 21 décembre 2011

◆ **Réunions publiques :**

- Première réunion publique : 04 Juin 2010 - Objet : présentation du diagnostic et des premiers éléments du projet, suivie d'un échange entre les élus municipaux, les participants et le chargé d'études
- Seconde réunion publique : 15 Juin 2011 – Objet : Présentation de l'ensemble du projet de PLU, suivie d'un échange entre les élus municipaux, les participants et le chargé d'études

◆ **Affichage dans les lieux publics :**

- Annonce de la réunion publique du 4 juin 2011
- Annonce de la réunion publique du 15 juin 2011 et des permanences assurées par les élus municipaux
- *Annonce à partir du mois de mai 2012 du nouveau bilan de la concertation et du nouvel arrêt dont le PLU fera l'objet, ainsi que des modalités de concertation, des principales dispositions du projet de PLU en précisant les modifications apportées au dossier arrêté le 21 décembre 2011*

◆ **Dossier disponible en mairie :**

- Mise en place du dossier de consultation en mairie comprenant le porter à connaissance, avec ajout du diagnostic et de l'étude environnementale en avril 2010, puis du PADD en avril 2011, puis des orientations d'aménagement et de programmation en septembre 2011
- *Mise en place d'un dossier de PLU complet en mai 2012*

◆ **Autres : site Internet de la mairie**

- Informations municipales sur l'avancement des études, les permanences des élus, la procédure
- Mise en ligne du PADD, d'articles du bulletin municipal, de pièces de procédure
- *Suite à la modification du dossier de PLU arrêté le 21 décembre 2011 : mise en ligne du PADD mis à jour, ainsi que d'une lettre d'information reprenant le contenu de l'annonce affichée dans les lieux publics en mai 2012*

◆ **Autres : réalisation de tracts**

- Mise à disposition de tracts en mairie et dans les commerces, *annonçant à partir du mois de mai 2012 le nouveau bilan de la concertation et le nouvel arrêt dont le PLU fera l'objet, ainsi que les modalités de concertation et les principales dispositions du projet de PLU*

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

◆ **Registre :**

- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure : 8 observations consignées dans le registre

◆ **Possibilité d'écrire au maire :**

- Réception des courriers depuis juillet 2008 : 30 courriers adressés à Monsieur le Maire

◆ **Permanences tenues en mairie par monsieur le Maire :**

- 7 juin au 12 juillet 2011, chaque mardi après-midi, de 14 h à 17 h
- 4 octobre au 20 décembre 2011, chaque mardi après-midi, de 14 h à 17 h
- *24 avril au 5 juin 2012, chaque mardi après-midi, sauf les 1^{er} et 8 mai, de 14 h à 17 heures*

◆ **Réunions publiques :**

Réunions publiques du 4 juin 2010 et du 15 juin 2011 : échanges avec les participants

Cette concertation a révélé les points suivants :

Le contenu des informations et des échanges diffère selon le type de concertation. Les réunions publiques ont été le moment où les échanges ont été les plus importants. En ce qui concerne les courriers, le registre et les rencontres au cours des permanences de Monsieur le Maire, les thèmes les plus abordés sont les demandes de classement de terrains en zone constructible, le projet d'implantation d'une unité de déchiquetage du bois et celui relatif aux éoliennes, l'aménagement du site situé à proximité de l'oratoire, ainsi que des demandes à être informé sur l'avancement des études. Quelques courriers abordent d'autres points : information sur une source proche de l'ancien cimetière, durée d'application du PLU. Le projet modifié suite aux corrections apportées au dossier arrêté le 21 décembre 2011 n'a pas suscité de remarque particulière, notamment par le biais du registre et par courrier.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

◆ Economie :

Les échanges ont porté sur l'entreprise de déchiquetage du bois et les éoliennes.

En ce qui concerne l'implantation d'éoliennes, des inquiétudes et des oppositions au projet ont été exprimées par certains participants pendant les deux réunions publiques. Les élus municipaux ont informé pendant les études que le PLU, notamment à travers son PADD (projet d'aménagement et de développement durables) prévoit que la réalisation du projet d'éoliennes dépendra des études d'impacts et de faisabilité. En conséquence, le règlement du PLU n'autorise pas ce type d'installation, dont la réalisation nécessiterait de faire évoluer au préalable le document d'urbanisme par une procédure adaptée. De nombreux courriers ont été récemment adressés contestant le fait que le site étudié pour les éoliennes est en zone A (agricole) au PLU et demandant un maintien en zone naturelle (zone N) au PLU, comme cela était le cas dans le POS (zone ND). Or, le site en question a toujours été classé en zone N dans le projet du PLU.

L'implantation d'une unité de déchiquetage du bois a été discutée pendant les deux réunions publiques. Les points abordés étaient surtout le choix du site d'implantation, les nuisances éventuelles du projet, l'impact de la circulation des véhicules liés au fonctionnement de l'activité sur l'ancienne route de Saint-Bonnet-le-Froid et la préservation de l'itinéraire de grande randonnée. Des remarques ont également porté sur d'éventuels problèmes de viabilisation du site (raccordement à l'eau potable, relief). Des personnes ont demandé que cette unité soit installée à proximité ou dans les locaux de l'ancienne entreprise de stores (lieu-dit Chaumette), ou bien à proximité de la fonderie d'aluminium.

◆ Gestion des boisements :

L'extension des boisements, notamment aux abords de la commanderie et des zones d'habitat, a fait l'objet de nombreux échanges pendant les deux réunions publiques, et de quelques remarques dans les courriers et le registre.

◆ Déplacements :

Cette thématique a fait l'objet de nombreux échanges pendant les réunions publiques. Il a été question de l'ancienne route de Saint-Bonnet le Froid comme cela a été vu précédemment. Il a également été question des problèmes de sécurité le long de la RD9, notamment dans le secteur du lac, ou au niveau du carrefour de la RD9 et de la RD226 (route du Chambon sur Lignon et de Tence). Un autre point a fait l'objet d'un débat : la solution au stationnement sauvage des véhicules dont une des causes est l'entrée payante de la base de loisirs. D'autres questions ont été discutées : l'intérêt d'un sentier pédagogique autour du lac, la circulation sur la voie communale de desserte de Vieux Maujour et Les Bachassons.

◆ **Habitat, population :**

Ces points ont été abordés pendant les réunions publiques : le renouvellement de la population et le maintien de l'école, le logement social, la réhabilitation –notamment à Mallevall- et l'aide à l'amélioration de l'habitat, la rétention foncière. La municipalité a également informé pendant les réunions publiques son intention de mettre en place une taxe destinée notamment à remédier à la rétention foncière.

◆ **Gestion des eaux et assainissement :**

La faisabilité éventuelle d'une extension du réseau collectif d'assainissement dans les secteurs de Maujour et Les Bachassons, ainsi qu'à Mallevall, a été discutée pendant les deux réunions publiques. Le choix d'un assainissement collectif plutôt qu'un assainissement autonome a été discuté, de même que le raccordement du hameau des Sables.

Au cours de la seconde réunion publique, la discussion a porté sur la possibilité d'assurer la défense incendie dans les secteurs non couverts.

Des informations ont également été données par courrier ou pendant les réunions sur des sources situées sur la commune, notamment dans le village à proximité de l'ancien cimetière.

◆ **Délimitation des zones urbanisables :**

Quelques personnes sont intervenues au cours de la seconde réunion publique pour demander le classement en zone urbanisable des secteurs de La Berthouze, des Sables et des Fouants. Ce sont surtout les courriers qui contiennent des demandes de classement en zone urbanisable.

◆ **Aménagement des sites d'urbanisation à enjeux**

Le site situé à proximité de l'oratoire, au Nord-Ouest du village, a fait l'objet de plusieurs remarques, notamment au sujet du projet de création d'une voie publique de desserte assurant le bouclage entre l'ancienne route départementale et le chemin de Vérilhac, et la création d'un espace vert à proximité de la statue.

◆ **Poursuite des études et information de la population**

Des demandes à être informé ont été faites pendant les réunions publiques, ainsi que dans le registre et par courrier.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

En ce qui concerne l'unité de déchetage du bois : Au cours des réunions publiques, les élus municipaux ont confirmé leur souhait de développer l'activité économique, dont l'unité de déchetage du bois, à l'amont du village. Ce site présente les avantages suivants : localisation en retrait des habitations mais proximité d'équipements collectifs du village (cimetière, terrain de sport) et des infrastructures (y compris l'assainissement collectif), éloignement par rapport aux milieux naturels sensibles, aménagement de l'ancienne route de Saint-Bonnet-le-Froid entre Les Plaines et la future zone d'activités. Le PLU prévoit pour cette voie d'aménager une bande réservée aux piétons, et inscrite en emplacement réservé.

En ce qui concerne les boisements : Les élus municipaux et le chargé d'études ont indiqué que le PLU offrait des possibilités limitées en matière de gestion et de réglementation agro-environnementales. D'autres dispositifs mieux adaptés que le PLU existent : cela avait été souligné pendant la réunion publique. Ce sont notamment le règlement des boisements de la commune qui a été annexé au PLU, et dont le périmètre englobe les principaux secteurs urbanisés. Les plantations de sapins relevant d'une activité agricole font l'objet d'une

réglementation spécifique au titre du code rural. Il faut également tenir compte des règles spécifiques relatives au débroussaillage des terrains.

En ce qui concerne les déplacements : le long de la RD9, l'aménagement d'un accès pour les cars à la base de loisirs a permis d'améliorer la situation sur une portion de la voie. Le PLU ne règle cependant pas l'ensemble des problèmes rencontrés, mais il les a identifiés afin de faciliter leur prise en compte dans le cadre des futurs projets d'urbanisme : définition des conditions d'accès à un terrain situé au croisement de la RD9 et de la route de Tence, ou étude de solutions pour l'accès à certains pôles (village de vacances par exemple). Le problème du stationnement sauvage est lié à l'entrée payante dans la base de loisirs : il s'agit d'un enjeu pris en compte dans l'étude économique menée par la communauté de communes. Cette étude prévoit également en première phase un circuit pédagogique.

En ce qui concerne une source située au voisinage de l'ancien cimetière : la portion de terrain concernée a été classée en zone N.

En ce qui concerne les demandes de classement des terrains en zone urbanisable : certaines demandes portaient sur le développement d'activités économiques existantes et relèvent donc de l'intérêt général (maintien de l'emploi, développement économique). Elles ont donc été prises en compte. En ce qui concerne les demandes de classement en zone constructible pour de l'habitat : la municipalité a informé pendant la seconde réunion publique qu'il faut que les terrains à urbaniser s'inscrivent en cohérence avec le PADD, et notamment qu'ils soient situés au sein des limites du village et des hameaux qu'il est prévu de développer. De plus, le PLU doit être conforme à la législation actuelle qui préconise une utilisation économe des espaces. Les personnes ayant fait leur demande sont invitées à venir s'exprimer pendant l'enquête publique, afin qu'elles soient examinées par le commissaire enquêteur.

En ce qui concerne l'aménagement du site de l'oratoire : la zone d'urbanisation a été fortement réduite autour de l'oratoire et le long du chemin de Vérilhac. Il y donc bien eu une évolution du projet par rapport à ce qui avait été présenté pendant la deuxième réunion publique. Par contre, la création d'une voirie en boucle avec la mise en place d'un emplacement réservé est maintenue parce qu'elle assure la meilleure desserte, notamment pour les services publics, et facilite les liaisons entre les différentes parties du village.

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- ◆ à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- ◆ aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- ◆ aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Vote à l'unanimité.



Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 08 juin 2012**1- Questions diverses**

Déplacement poteau téléphone Malleval. Suite à l'installation d'un éco-point sur le parking du village de Malleval, un poteau téléphonique gêne l'accès des camions. Un déplacement est donc envisagé pour un montant de 429.42 € HT. **Accord du conseil.**

Travaux assainissement Maujour – Les Bachassons. Après consultation de plusieurs bureaux d'études, la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau POYRY. **Accord du conseil.**

Contrat Territorial Doux-Mialan. Le Conseil Général de l'Ardèche demande la signature d'un contrat « Doux – Mialan » fixant l'engagement financier du Département pour les années 2012 à 2014 pour les travaux d'assainissement ainsi que l'engagement des collectivités à respecter le calendrier des opérations.

Les travaux d'extension d'assainissement Maujour – Les Bachassons ont été inscrits pour un montant de 250 000 € avec une subvention de 50%. **Accord du conseil pour signature de la convention.**

Contrat Territorial Haut-Vivarais. Le Conseil Général de l'Ardèche demande la signature d'un contrat « Haut-Vivarais » fixant l'engagement financier du Département pour les années 2012 à 2014 pour les travaux d'alimentation en eau potable ainsi que l'engagement des collectivités à respecter le calendrier des opérations. La commune n'a aucune opération inscrite. **Accord du conseil pour signature de la convention.**

Convention Ardèche Musique et Danse. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec le Conseil Général pour la sensibilisation aux pratiques musicales des enfants de l'école de Devesset. Comme l'année précédente les enfants bénéficieraient de 15 séances d'une heure et demie. La part de la commune serait donc de 844.20 €. **Accord du conseil.**

Adhésion d'une commune Syndicat Carnivores Errants. La Commune de Saint-Vincent souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants. **Accord du conseil.**

Participation financière au Fonds Unique Logement (FUL). Le conseil général de l'Ardèche a la charge depuis janvier 2005, du Fonds de Solidarité pour le Logement devenu Fonds Unique Logement. Le Département sollicite une participation des communes à hauteur de 0.30 € par habitant. **Accord du conseil pour verser cette aide et demander au conseil général les bénéficiaires.**

Convention CNFPT. Les modalités d'intervention et de prise en charge financière de certaines actions ayant changé, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. **Accord du conseil.**

SDE – Maintenance éclairage public. Une nouvelle convention de maintenance de l'éclairage public est proposée, la participation de la commune pour 2012 passe à 3230 € au lieu de 4756€. **Accord du conseil**

SDE – Compétences optionnelles. Les statuts du SDE ont été modifiés en janvier 2012 et, à cet occasion, des compétences optionnelles sont proposées aux collectivités pour un montant de 0.40 € par habitant et par an. **Refus du conseil d'adhérer pour 2012 aux compétences optionnelles du SDE.**

Travaux voirie. Les travaux prévus seront réalisés pendant l'été. Il faudra prendre une délibération pour verser la participation de 25 000 € à la Communauté de Communes du Haut-Vivarais. L'équipe de voirie sera présente 3 semaines en juillet. Chantiers prévus : Le Perrier – La Viallette – Route de Dard – Parking Malleval. **Accord du conseil.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 08 juin 2012 suite

Demande M^{me} VINCENT. Les membres du conseil ont été destinataires du courrier que M^{me} VINCENT, gérante du Cabistou, a adressé au Maire. **Le conseil refuse la vente du bâtiment compte tenu de l'investissement réalisé depuis plusieurs années pour le maintenir en commerce ainsi que de la présence du local de la bibliothèque.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 06 juillet 2012**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Mme HAGE-PAYA souhaite que le dernier point du compte-rendu du 08 Juin 2012 soit modifié comme suit : « Les membres du conseil ont été destinataires du courrier que M^{me} VINCENT, gérante du Cabistou, a adressé au Maire. Le conseil refuse à ce jour la vente du bâtiment compte tenu de l'investissement réalisé depuis plusieurs années pour le maintenir en commerce ainsi que de la présence du local de la bibliothèque. »

Le compte-rendu est approuvé sans autre modification.

2- Travaux de l'école (façade et mur cour).

M. le Maire présente 2 devis des entreprises CHANTRE Pascal et CHANTRE Jacques.

Après examen des 2 devis :

- l'un prévoyant le sablage de la façade pour retrouver les pierres et vérifier leur état, pour la réalisation en pierres apparentes
- le deuxième devis plutôt un crépi

La réalisation en pierres apparentes semble mieux convenir au désir du conseil dans l'objectif d'harmoniser l'ensemble des bâtiments communaux.

C'est donc le devis de M. CHANTRE Pascal à 23 325.90 € HT qui est retenu. Le devis de M. CHANTRE Jacques était de 29 960.30 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité. Début des travaux en juillet 2012.

3- Adhésion à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

Après examen des raisons de l'association, il semble que notre territoire ne correspond pas.

Pas d'accord du conseil.

4- Questions diverses.

Travaux de menuiserie dans la mairie. Le changement de la porte d'entrée semble nécessaire. Un devis a été demandé à M. BARRIOL Jean-Pierre du Chambon-sur-Lignon pour un montant de 3174 € HT + le remplacement des vitrages et joints des fenêtres pour le montant total de 8 535.50 € HT. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 06 juillet 2012 suite

Agence Thiebault. Pour terminer le projet d'arrêt du PLU une rémunération complémentaire de 4600 € a été demandée par l'Agence Thiebault.

Le montant total de l'opération PLU est donc de 25 594.40 € TTC.

La possibilité de signature d'un avenant au contrat passé avec l'Agence Thiebault si nécessaire est donnée à Monsieur le Maire. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Vie Communale**Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 06 juillet 2012 suite**

Offre d'achat. Offre d'achat d'un livre sur la région du Haut-Plateau suite à un sur-stock au prix de 10 € TTC au lieu de 23 € le titre « Dans les pas de Cévennes Terre de Lumière – Ardèche du Nord ». **Accord du conseil.**

Travaux de voirie. Monsieur le Maire fait part des travaux de voirie a :

- Barges
- Les Sables
- Chemin de La Vialette

Il reste 2 semaines de travaux de la Communauté de Communes sur notre commune. Travaux prévus à la Rouveure et au Perrier.

Départ d'un locataire à Maujour. M^{elle} CELLIER Pauline a prévu de quitter son logement le 15 Juillet 2012. L'état des lieux sera fait par Monsieur le Maire.

M^{me} CHEYNEL Nathalie est intéressée pour reprendre le logement (date à définir).

Aucune demande n'est en attente au secrétariat de mairie. **Accord de principe du conseil.**

Projet d'aménagement durable des Bourgs Ruraux. Géré par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte, une subvention pourrait être obtenue (très intéressante) à condition de faire une déclaration d'intention pour notre projet d'habitation avant le 09/07/2012. 4 projets seront retenus sur l'ensemble de l'Ardèche.

Ecole. Peut-être 20 élèves pour 2012/2013.

- une famille avec 3 enfants s'installe dans le haut du village
- un enfant va venir de Rochepaule
- un enfant de la nouvelle enseignante.

Demande de participation pour l'achat d'un lave-vaisselle de la part des parents d'élèves.

Le conseil n'est pas opposé pour participer à 50% de cet achat mais voudrait connaître la motivation pour modifier le système en place en ce moment (planning tour de rôle pour le lavage et le nettoyage du coin repas). **Attente de la réponse du conseil des parents d'élèves.**

Festivités au village. Brocante le 15 juillet 2012 de 8h à 19h sur la place du village
Feu d'artifice dans le village le 04 Août 2012 (2^{ème} édition)

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 14 septembre 2012**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du conseil du 06 Juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

2- Contrat adjoint technique. Le contrat d'adjoint technique de M^{me} CHABERT Jacqueline venant à expiration, le conseil doit statuer sur la poursuite de ce contrat. Après un tour de table le contrat est prolongé pour une durée d'un an. **Accord du conseil à l'unanimité.**

3- Approbation de l'avant-projet sommaire extension réseau d'assainissement.

Quelques modifications en ce qui concerne l'emplacement du bâtiment des pompes de relevage (à quelques dizaines de mètres du secteur prévu).

Le chiffrage par le bureau d'études est plus élevé que prévu. Les subventions étant toujours de 50% du Conseil Général et de 30% pour la partie après la station de refoulement.

Accord du conseil à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 14 septembre 2012 suite

4- Travaux murs de l'école. Après une visite sur place des travaux déjà exécutés par l'équipe municipale, quelques remarques :

- pendant les congés scolaires seulement 3 murs ont pu être terminés, la dernière façade sera réalisée en 2013.
- il est apparu à l'équipe municipale que pour terminer ces travaux une finition granitée (tyrolienne) sur le mur en blocs à bancher côté cour et le bas de la façade sud, compléterait cette rénovation de l'école (dans la même teinte que le coin repas).
- un devis avait été demandé à l'entreprise Chantre Pascal soit 61 m² à couvrir à 11.40 € soit 695.40 € HT. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Le conseil, conscient de la gêne occasionnée aux locataires par ces travaux (poussière, bruit, obligation de fermeture des fenêtres malgré la chaleur de 8h à 17h) décide de prendre une délibération exceptionnelle et ponctuelle d'exonération du loyer d'Août 2012 pour les deux appartements situés au 1^{er} étage de l'école. **Accord du conseil à l'unanimité.**

5- Projet vestiaires terrain de sport. La dernière rencontre sur le terrain de sport de Devesset (rencontre Devesset/St-Agrève) le samedi 07 Septembre 2012 par une soirée idéale pour la pratique du football a rassemblé pas moins de 80 à 100 personnes et fait ressortir le manque évident du strict nécessaire : du genre toilettes, point d'eau, surface pour se changer ou se mettre à l'abri (exemple pour les enfants de l'école et les équipes pouvant utiliser le terrain). Un premier projet a été présenté mais il est beaucoup trop ambitieux pour les besoins recherchés. Monsieur le Maire poursuit les consultations et les possibilités de subventions. Projet en cours.

6- Questions diverses.

Travaux du Monument aux Morts. Remise en état de l'entourage : pierres en granit - Suppression des barrières, Monsieur le maire se charge des devis. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Travaux dans la mairie. Gainage de la cheminée d'évacuation des fumées de la chaudière fioul/gaz. Devis de M. Armand Robert et Fils pour un total de 1493 € HT **Accord du conseil à l'unanimité.**

Logement de Maujour. Le logement est attribué à M^{me} Cheynel Nathalie en date du 1^{er} septembre 2012. Après examen des lieux par Monsieur le Maire la caution a été rendue à M^{elle} CELLIER Pauline. Le conseil se donne un temps de réflexion pour instituer une charte pour les baux de location des logements de la commune. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Projet de construction des logements communaux. Le projet de la commune de Devesset est en attente des décisions de la commission « Ardèche Verte ». Actuellement sur le département 8 projets sont en attente après un premier examen (le projet de Devesset fait partie du nombre). Mais 4 seulement seront retenus pour l'ensemble du territoire (avec en prévision 150 000 € de subvention).

Projet PLU. Notre projet passe en deuxième lecture par la commission dans la semaine du 5/09 au 09/09/2012. Attente du résultat dans les semaines qui viennent pour l'approbation (que l'on espère positive) du projet final.

Secteur de Malleval. Une famille demande d'encadrer un chemin allant de leur maison à la route départementale. **Accord du conseil dans la mesure où tous les frais sont pris en charge par le propriétaire.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2012 suite

Bois de chauffage. M. Guigue se propose de nettoyer et d'acheter les arbres de la zone artisanale pour faire du bois déchiqueté à 5 € la tonne sur pied. **Accord du conseil.** Le Maire devra définir précisément les surfaces.

Demande d'assainissement. M. Grandouiller Daniel demande son raccordement au réseau du tout-à-l'égout de la commune. La faisabilité est possible sur un raccordement assez proche. Monsieur le Maire suit cette affaire. **Accord du conseil.**

Achat d'un lave-vaisselle. Demande des parents d'élèves pour l'achat d'un lave-vaisselle pour l'espace repas. Le nombre d'enfants qui utilisent ce service a augmenté ce qui explique le changement d'organisation. Accord du conseil pour prendre en charge l'achat du lave-vaisselle avec une participation de l'APE de 150 €.

Vitesse excessive sur le haut du village. Problème très difficile à juguler pour toutes les habitations se trouvant le long des voies de circulation, mais la mise en sécurité de la propriété est déjà une approche très efficace. Monsieur le Maire se rendra sur place dans les jours qui viennent.

Pour info. La municipalité est invitée le 27 septembre à 18h à St-André en Vivarais pour l'annonce des résultats du concours des maisons fleuries.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 Novembre 2012**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du conseil du 14 Septembre est approuvé à l'unanimité.

2- Participation au transport école (projet musique).

Monsieur le Maire présente le projet de l'intervenant de musique de Ardèche Musique et Danse. Il s'agit tout d'abord d'un travail de création réalisé en classe lors des interventions de M. Jouneaux puis d'un spectacle à l'Espace Montgolfier de Davézieux au mois de juin 2013 avec toutes les classes de l'Ardèche ayant participé au projet.

Il est demandé à la commune une participation pour le transport, montant prévu de 365 €.

Accord du conseil à l'unanimité pour prendre en charge la moitié du transport, le reste étant à la charge de l'APE.

3- Travaux monument aux morts.

Des devis ont été reçus pour les travaux prévus au monument aux morts (traçage des lettres sur la stèle, enlèvement mur existant + barrière, refaire fondations et escalier, mur arrière).

Le devis pour le marquage des lettres est jugé trop élevé, l'agent communal s'en occupera.

Pour le reste, il est décidé de demander plusieurs devis, les travaux ne pouvant se faire avant le printemps. **Accord du conseil à l'unanimité.**

4- Régularisation de chemins.

Il est nécessaire de régulariser plusieurs chemins ou partie de chemins qui ne sont pas cadastrés. Il s'agit de la route des Bachassons, du Roux et d'un chemin à Malleval.

Pour cela des actes administratifs vont être rédigés. MM. Roche et Labouri sont désignés en qualité de rédacteurs et signataires de ces actes. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre suite**5- Gérance Le Cabistou.**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil du courrier de M^{me} Sylviane Vincent qui annonce l'arrêt de son activité au 31 décembre 2012. Plusieurs personnes sont intéressées pour reprendre la gérance. Le conseil décide de passer une annonce sur internet ainsi qu'un article dans le Dauphiné et l'Hebdo de l'Ardèche.

Accord sur le principe de 6 mois de loyer gratuits pour le multiservices, loyer normal appartement et chambres d'hôtes.

6- Questions diverses.**Concession cimetière.**

Demande de concession de M. et M^{me} Escomel. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Vestiaires stade.

Projet encore trop ambitieux qui dépasse le budget envisagé. Dossier de subvention DGE à déposer en janvier 2013.

Voyage scolaire de fin d'année.

Projet de sortie dans le Vercors. A voir si possibilité de regroupement avec une autre école pour partager les frais de transport.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 14 Décembre 2012**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.**

Il a été omis dans le compte rendu du 30 novembre 2012 un point abordé dans les questions diverses. Monsieur le Maire propose de corriger le compte-rendu ainsi :

« * Extension du réseau d'assainissement de Maujour : une famille refuse de signer la convention de passage sur ses terrains. Ces propriétaires ne donnant pas d'explications, un courrier leur sera donc envoyé pour connaître leurs motivations. Sans entente possible une procédure d'utilité publique pourra être engagée, le refus de passage rendant difficile le raccordement de plusieurs maisons. **Accord du conseil.** »

La modification du compte-rendu du 30 novembre est approuvée à l'unanimité.

2- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Vivarais – retrait de Labatie d'Andaure.

Le Maire fait lecture aux membres présents de la délibération du 05-12-2012 prise par le conseil communautaire pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Vivarais :

« Comme délibéré lors du dernier Conseil communautaire du 30 octobre 2012 et conformément aux termes d'un courrier approuvé en séance, le Président explique qu'il a rencontré M. Le Préfet en date du 20 novembre 2012, sur la question du futur regroupement intercommunal.

Lors de cette rencontre, le Président a pu exposer les réticences du Haut-Vivarais à rejoindre la nouvelle entité en tant que communes isolées, arguant de l'effet démobilisateur et contre productif de ce mode de regroupement, selon lui en contradiction avec la finalité du schéma départemental de coopération intercommunale.

Conseil municipal du 14 décembre 2012

Le Préfet a saisi l'importance de sa demande et a proposé au Président de faire intervenir la décision du retrait de la commune de Labatie d'Andaure en amont de l'arrêté de périmètre qui devrait être émis avant la fin de l'année 2012.

Pour satisfaire à ces modalités, le Président propose à son conseil, conformément aux *articles L.5211-19 et L.5211-25-1 du CGCT*, d'approuver le retrait de la Commune de Labatie d'Andaure dans les conditions financières suivantes, précisant que celles-ci sont issues du travail d'une commission composée d'un représentant de chacune des communes membres :

- L'ensemble des biens mis à la disposition de la Communauté de communes du Haut-Vivarais par la Commune de Labatie d'Andaure, soit l'intégralité de la voirie du domaine public et du domaine privé de la commune, reviennent à compter du 1^{er} janvier 2013, à la commune de Labatie d'Andaure.
- La citerne incendie réalisée par la Communauté de communes du Haut-Vivarais et située au lieu-dit la Simonde sur la commune de Labatie d'Andaure, est rétrocédée à la commune de Labatie d'Andaure.
- Après évaluations de l'ensemble des charges et des recettes correspondantes, soit de l'actif, des emprunts en cours, des subventions d'investissement non-amorties, des biens acquis sur la commune de Labatie d'Andaure, et d'un commun accord, la commission a décidé de statuer sur une soulte de 0 € pour la Commune de Labatie d'Andaure ainsi que pour la Communauté de communes du Haut-Vivarais.
- La Communauté de communes du Haut-Vivarais conserve la charge de l'intégralité de l'emprunt en cours.

Le Conseil de la Communauté ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- *APPROUVE le retrait de la Commune de Labatie d'Andaure,*
- *RETROCEDE à la Commune de Labatie d'Andaure tous les biens mis à disposition de la Communauté de communes du Haut-Vivarais, soit l'intégralité de la voirie du domaine public et du domaine privé de la commune,*
- *RETROCEDE à la Commune de Labatie d'Andaure, la citerne incendie construite sur son territoire,*
- *CONSERVE la charge de l'intégralité de l'emprunt en cours.*
- *FIXE les conditions financières du retrait à une soulte de 0 € pour la Commune de Labatie d'Andaure ainsi que pour la Communauté de communes du Haut-Vivarais. »*

Accord du conseil à l'unanimité pour le retrait de la commune de Labatie d'Andaure de la Communauté de Communes du Haut-Vivarais selon les conditions prévues dans la délibération citée ci-dessus.

3- Gérance Le Cabistou

Plusieurs candidatures ont été reçues, notamment après diffusion d'une annonce sur internet. Après examen des courriers, deux candidats vont être convoqués par le conseil.



Journal de Devesset

mars 2013

Vie Communale

Conseil du 14 décembre 2012 suite.

4- Questions diverses.

Décision modificative n°2 – Budget eau et assainissement.

Des dépenses ont été omises lors de l'élaboration du budget primitif, il est donc nécessaire de régulariser. Le maire propose la modification suivante :

Dépenses Fonctionnement	
Article (chap) opération	Montant
658 (65) : Charges diverses de gestion courante	+ 480.00
6063 : Fournitures d'entretien	- 480.00
Total	0.00

Accord du conseil à l'unanimité.

Décision modificative n°1 – Budget Principal.

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation a eu lieu en 2011 et qu'il convient d'annuler les titres concernés dans l'exercice 2011 (par un mandat au compte 673). En effet le titre 50 pour un montant de 1600.50 € et le titre 84 pour un montant de 30409.50 € ont été inscrits à l'imputation 1331 au lieu de 1341.

Pour régulariser la situation une décision modificative est nécessaire.

Fonctionnement Dépenses		Investissement Recettes	
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	- 32 010.00	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 32 010.00
Article 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+32 010.00	Article 1341 : Dotation d'équipement des territoires	+ 32 010.00
TOTAL	0	TOTAL	0

Accord du conseil à l'unanimité.

Nous avons participé au concours intercommunal des maisons fleuries et obtenu le prix du village fleuri.



Nous vous invitons à participer pour l'année 2013, il faut faire des photos et s'inscrire à l'office du tourisme de St Agrève.

Journal de Devesset mars 2013

Projet Eolien sur la commune de DEVESSET soutenu par la Com.Com.

Comme dans tout projet, il y a des « pour » et des « contre »

Communiqué : Avis contraire vu par l'APPVL.

Notre Association a maintenant deux ans. En 2011 nous nous étions surtout documentés sur les impacts des parcs éoliens, et avons rencontré la Communauté de Communes par deux fois. Une pétition demandant l'arrêt du projet avait recueilli 660 signatures (moitié sur place, moitié par internet), alors que le projet n'était pas connu de tous, et que nous n'avions alors fait aucun démarchage actif. En parallèle, une quinzaine de riverains, pas tous adhérents, écrivait au maire pour demander l'arrêt du projet.

L'APPVL compte maintenant plus de 110 adhérents, qui sont pour 1/3 des habitants à l'année, pour 2/3 des résidents secondaires. Ceci reflète exactement la population de Devesset.

En 2012, notre action s'est concrétisée par :

- la rédaction de « l'Echo de l'APPVL », distribué d'abord sur Devesset, puis sur Saint André et Rochepaule, dans lequel nous essayons de ne donner que des informations validées par recoupements, et que nous savons donc pouvoir éventuellement défendre.
- Deux nouvelles rencontres avec la CC avec l'intervention d'un médecin épidémiologiste, une note d'analyse de l'étude d'impact acoustique du parc de la Citadelle (remise à la CC),
- Un dossier de commentaires sur le Schéma Régional Eolien Rhône-Alpes,
- La remise au Commissaire Enquêteur d'un dossier d'analyse du PLU vis-à-vis de l'éolien, qui y apparaissait de manière subliminale contrairement aux engagements des élus,
- Et, bien sûr, veille technique, économique et juridique (certains dossiers ou références étant placés sur notre site internet www.appvl.free.fr).

Où en sommes-nous en décembre 2012 ? Le projet de ZDE, dont les études préliminaires étaient annoncées en novembre 2011 pour le début de l'année 2012, a été ralenti. Mais le récent numéro spécial éolien du journal de la CC montre que la détermination de nos élus n'est pas entamée. Or la CC oscille entre deux attitudes à notre égard : soit nier les impacts négatifs pourtant réels (la perte de valeur immobilière, l'impact sur l'économie du tourisme, la qualité de vie, la santé), soit qualifier nos questions ou nos notes « trop techniques » pour pouvoir y répondre, tout en refusant la confrontation avec leurs conseillers (une réunion technique sur le bruit nous avait pourtant été promise pour cet été, et n'a finalement pas eu lieu).

Pour les études techniques critiques (acoustique, hydrogéologie), la CC s'en remet au promoteur, alors que ce dernier sera juge et partie, et ce tout en déplorant d'avoir des difficultés à gérer celui qui a obtenu des promesses de baux hors de tout contrôle.

L'opposition n'était peut-être pas prévisible en 2010, mais elle est aujourd'hui réelle et forte. Elle avance des arguments étayés, qui confortent notre conviction profonde que ce projet est mauvais pour la commune et ses habitants. Or, les comptes-rendus des conseils municipaux récents ne font état d'aucun débat, et nos contacts avec la CC n'y sont pas évoqués.

La Grande Bretagne et l'Espagne ont abandonné l'éolien terrestre. Le fisc britannique vient de reconnaître officiellement la perte de valeur immobilière à proximité des parcs. L'Australie reconnaît officiellement les troubles liés au syndrome éolien et a décidé un moratoire sur les nouvelles éoliennes. En France, plusieurs centaines d'associations luttent contre des projets similaires à celui-ci, et des riverains de parcs en France et en Belgique nous soutiennent. C'est dire que cette énergie pose question. Pour notre part, nous ne comprenons pas qu'aucun débat citoyen n'ait eu lieu envisageant l'arrêt du projet. Les élus avaient pourtant prévu en début d'année une enquête d'opinion et en a abandonné le projet quelques mois plus tard.

Et l'avenir ? La législation sur l'éolien évolue vers une plus grande permissivité alors même que les éoliennes sont de plus en plus hautes. En particulier, l'obligation d'implanter au minimum 5 mâts va sans doute disparaître. Le sud du village pourrait alors être concerné par des parcs implantés sur St Agrève ou Rochepaule. L'APPVL aimerait ne pas avoir à étendre son rayon d'action !

Vie Communale info mairie : urbanisme**Déclaration Préalable.**

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- Travaux qui créent entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol... Entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface de l'emprise totale de la construction dépasse 170m².
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Constitution du dossier

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- Cerfa n° 13702*02 pour les demandes tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.
- Cerfa n° 13703*02 pour les demandes tenant à la réalisation de construction et de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.
- Cerfa n° 13404*02 pour les demandes tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclarations préalable de travaux.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...)

La mairie délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

Un extrait de la déclaration préalable doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et ce pendant toute la durée de l'instruction, c'est-à-dire pendant au moins 1 mois.

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, la déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'une année. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si les travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si le titulaire de l'autorisation prévoit d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, il peut demander de prolonger sa déclaration préalable d'une année. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de la déclaration préalable.

Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- Ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m²
- Ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170m².
- Ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).
- Ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

A noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170m²

Constitution du dossier

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- Cerfa n° 13406*02 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,
- Cerfa n° 13409*02 pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...)

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national ...)

La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

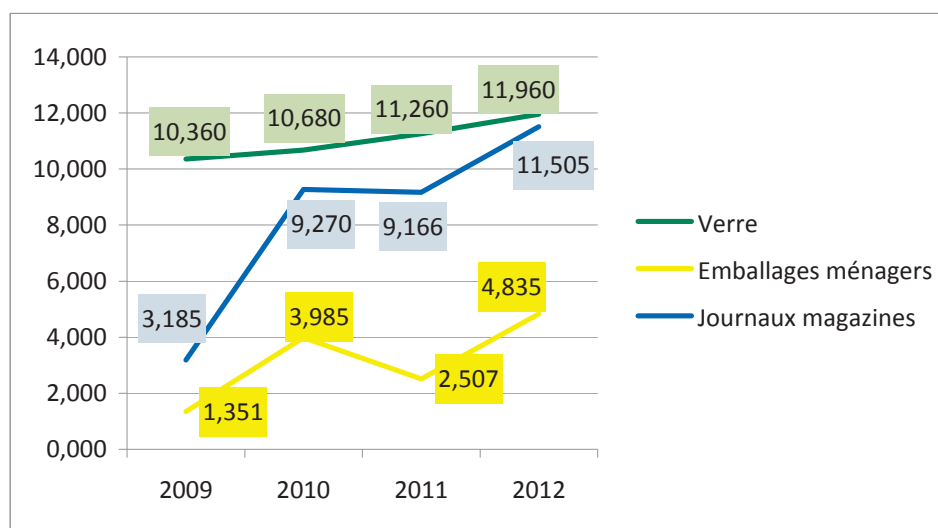
Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- Ou 3 mois dans les autres cas.

Un extrait de la demande de permis de construire doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et reste affiché tout le temps de l'instruction du dossier, c'est-à-dire pendant au moins 2 ou 3 mois.

SICTOM Collecte Commune de DEVESSET

Année	2009	2010	2011	2012
Verre	10,360	10,680	11,260	11,960
Emballages ménagers	1,351	3,985	2,507	4,835
Journaux magazines	3,185	9,270	9,166	11,505
Ordures ménagères	120,220	101,460	98,000	101,320



Travaux de mise en œuvre du réseau de collecte et de destruction du biogaz à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villemarché



L'exploitation de l'ISDND de Villemarché a été autorisée par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2001, modifié le 21 Décembre 2007. L'autorisation de traitement est de 10 000 T par an.

Les tonnages reçus de 2006 à 2011 sont les suivants :

Nature	Années					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
OM	8544	8254	7698	7694	7294	6820
DIB	87	146	140	105	145	284
Encombrants	1242	1111	1098	1078	1179	1214
Ensemble	9873	9511	8936	8877	8618	8318

Les travaux ont consisté au forage de 2 puits, la création d'un réseau de captage et de transport du biogaz, le raccordement de dix puits existants, la fourniture et le raccordement d'une torchère pour la destruction du biogaz capté.

Journal de Devesset

mars 2013

Vie Sociale & associative

LE CLUB DES AINES RURAUX

Président	: Roger Cellier
Trésorière	: Arlette Crouzet
Secrétaire	: Hélène Valla

Un sourire, une poignée de mains, un café, une partie de cartes (il y a des acharnés !.....) quelques friandises = voilà un moment de convivialité pour la vingtaine de courageux qui se retrouve tous les jeudis au « Club de l'Amitié » à la salle municipale.

Venez nous voir et vous jugerez en connaissance de cause.

Bonne année à vous tous.



Festivité du 22 décembre 2012

En cette période de Noël, c'est la traditionnelle rencontre et la dégustation de la bûche pour les personnes de 65 ans et plus de la commune.

Nous étions une quarantaine dont des nouveaux à avoir répondu à l'invitation de Monsieur le Maire, du CCAS et du Club des aînés ruraux.

A 14 heures, le spectacle animé par les « Amis du Temps passé » constitué d'Alain à l'accordéon et de Jocelyne pour la voix (couple très connu sur le plateau) pouvait démarrer par leur répertoire du terroir.

A 15 heures 30, petite pause pour déguster les bûches au chocolat, à la vanille ou au café avec un petit verre de Clairette de Die, de vin ou de cidre suivant les préférences.

Ensuite reprise du spectacle avec quelques morceaux qui appelaient à la danse, même Monsieur le Maire, se disant piètre danseur, devait s'exécuter pour un tour de piste.

Jocelyne la chanteuse nous faisait découvrir un instrument à vent de la lignée des cornemuses « la Cabrette ».

La distribution des colis précédait la fin de l'après midi, appréciée de tous.



Journal de Devesset

mars 2013

Vie Sociale & associative

Il aura fallu pas loin de 3 ans ½ pour aller au bout de la rénovation de l'école publique, entre la réflexion à l'automne 2009, la prise de la décision début 2010, la recherche des subventions possibles, l'obtention des premières, les appels d'offres et le lancement des travaux de façon à perturber la classe au minimum (déplacement de la classe dans la salle municipale pendant 1 mois ½ en 2010.)

Ensuite inauguration de l'école des « zeureux zoiseaux » le 25 novembre 2011 par Monsieur le Ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur du moment Laurent Wauquiez à qui nous devons un bon coup de pouce, et des principaux élus du département.

Aux vacances scolaires 2012 l'extérieur du bâtiment a subi les travaux nécessaires de sécurisation de la façade. Mais les 2 mois, juillet et août n'ont pas suffi, la dernière tranche côté sud se terminera en juillet 2013.

Cette rénovation a peut-être permis de passer de 14 élèves en 2011 à 21 en 2012, c'est encourageant.



A.P.E.

**Association des parents d'élèves
des Zeureux Zoiseaux**

Présidente : Sandrine Bertrand

Vice-présidente : Christine Gall

Secrétaire : Xavier Trivel

Trésorière : Petra Paya-Hage

L'A.P.E. soutient financièrement les activités de l'école et l'achat de matériel pour la classe et la cantine. Soutenue par la municipalité, l'école et les parents d'élèves, l'association organise ou participe à des manifestations au cours de l'année afin de faire rentrer de l'argent dans ses caisses et pouvoir remplir son rôle.

En décembre, nous tiendrons des stands sur les marchés des villages voisins (St Agrève et Le Chambon sur Lignon) pour y vendre des gâteaux « fait maison » à l'approche de Noël. Cela demande une grande mobilisation des familles pour cuisiner et tenir les stands, nous en profitons donc pour les remercier vivement.

En mai, le dimanche de Pentecôte, nous organiserons la deuxième édition de « La ferme s'installe » : journée pédagogique et ludique sur le thème de la ferme avec son marché de producteurs locaux, la présence d'animaux et le Loto-bourse. Nous prévoyons cette année de nouvelles animations pour les visiteurs, grands et petits.

En juillet, il y aura la brocante du village organisée par l'ADSL, où nous tiendrons un stand pour vendre des quiches, pizzas et gâteaux et quelques antiquités !

Sandrine BERTRAND pour l'A.P.E. de l'école des Zeureux Zoiseaux

Journal de l'école

Prochainement, les élèves de l'école de Devesset vous éditeront un journal trimestriel sur leur école ainsi que la commune de Devesset et qui s'intitulera «**les Zeureux Zoiseaux**». Le thème principal de ce trimestre sera l'agriculture locale et vous aurez d'autres articles intéressants à propos de la conférence sur les volcans et le spectacle de Noël que les élèves ont présenté.

La conférence a été présentée par les élèves de primaire sur le thème des volcans. Les élèves ont travaillé par groupe sur la partie qu'ils souhaitaient traiter et l'ont présentée devant les parents à l'aide du TBI. Cet exposé a été prolongé par un goûter sucré-salé (également sur le thème des volcans) chaque élève ayant participé à la préparation. On pouvait y déguster des mini-pizzas disposées en dôme qui évoquait l'Etna (volcan sicilien). Les élèves avaient représenté les plaques tectoniques : l'une, océanique, avec des toasts au beurre de sardine et l'autre, continentale avec les volcans d'Auvergne. Une multitude de douceurs sucrées étaient disposées sur les tables : truffes au chocolat noir («douceurs explosives»), dômes de coco au coulis de framboises («douceurs effusives») ainsi qu'un gâteau au chocolat que Pierre-Jean nous avait fait la surprise d'apporter.



Dans le spectacle intitulé «Cabaret de Noël», les élèves ont eu le plaisir de montrer leurs talents cachés ! Ce spectacle a débuté par le « Twist du doudou », petite parodie de Noël où le Père Noël masqué et son acolyte le Renne dérobent les cadeaux des danseurs présents sur scène. Des acteurs en herbe, Pierre-Jean et Xavier nous ont présenté un sketch sur les Dupont-Dupond. Elliott, Antoine et Evan accompagnés des 2 précédents, ont été parfaits dans le rôle de Laurel et Hardy en petits «English pupils». Des danseuses «sous la pluie» (Célia, Ophélie, Chloé, Angélique, Ambre, Nina, Suzie, Inola, Liza et Clara) qui nous ont brillamment fait quelques pas de danse sous l'air de «I'm singing in the rain». Liza, Clara et Inola nous ont fait preuve de leur professionnalisme en tant que magiciennes. Cinéma muet au travers de Charlie Chaplin, présenté par Nina, Pierre-Jean, Milo, Noha, Ophélie et Célia. Les artistes en herbe (Suzie, Nina et Clara) ont donné leur premier coup de pinceau pour finir en beauté ce Cabaret de Noël ! Puis les élèves ont clôturé le spectacle en nous interprétant quelques chansons.

Très prochainement les élèves éditeront un journal traitant de l'agriculture locale.

Journal de Devesset mars 2013

Vie Sociale & associative

<u>A.D.S.L.</u> Association Devesset Sport Loisirs.	Président	: Frédéric DEGACHE
	Vice-président	: Laurent VEYRE
	Trésorier	: Noël ANDRE
	Vice-trésorier	: David PONSON
	Secrétaire générale	: Eliane DEGACHE
	Vice-secrétaire	: Jennifer DEGACHE

C'est une équipe à peu près identique qui fonctionne au sein de l'ADSL depuis maintenant de nombreuses années.

Les principales activités sont reconduites : repas chevreuil, brocante.

Cette année s'est rajoutée une soirée projection et une sortie au Vélorail de Boucieu Le Roi.

Nous terminons l'année avec notre participation au Téléthon. Les dons recueillis sont emmenés à St-Agrève et ajoutés à leur recette.

Pour le seul village de Devesset, ils se décomposent comme suit : Dons 770 €
 Buvette 281,50 €
 93 repas 930 €
 Soit un total de 1981,50 €

Nous renouvelons nos remerciements à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles

<u>ACCA</u> <u>ASSOCIATION</u> <u>CHASSE COMMUNALE AGREE</u>	Président	: Marc Raymond
	Vice-président	: René Cros
	Trésorier	: Francis Bruyère
	Trésorier adjoint	: Dominique Duchamp
	Secrétaire	: Pascal Viallet
	Secrétaire adjoint	: Jean Paul Machurat
	Membres	: Alain Degache
		: Yves Rousset, Edouard Veyre,

Le président de l'ACCA et son équipe vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2013.

Nous comptons deux nouveaux membres au sein de notre bureau, Monsieur Francis Bruyère qui remplace Monsieur Cellier au poste de trésorier. Nous en profitons pour le remercier pour toutes ces années de dévouement et nous lui souhaitons une bonne retraite.

Alain Degache remplace David Ponson membre actif.

Les comptages nocturnes vont être effectués dans le courant du mois d'avril pour la 7^{ème} année consécutive avec la participation de la fédération de chasse et de la DDAF.

Marc Raymond

Brevet de secourisme



La protection civile de St Agrève a entrepris plusieurs initiations à l'usage du défibrillateur notamment à Devesset au mois de mars. A l'issue de cette initiation, un groupe de 9 personnes s'est constitué pour suivre une formation PSC 1 dans la salle communale.

Remise des diplômes par M. Roche - Formation PSC1 – Devesset Juin 2012

Journal de Devesset

mars 2013

Animation

Match de Foot du 8 septembre 2012 à 17 heures

Pour réussir une bonne soirée entre amis, il faut une température agréable, deux équipes, une bleue et une verte motivées avec un arbitre intègre. La présence d'élus (et pas des moindres) et une animation avec des pom-pom-girls et bien sûr un public de supporters des deux équipes avec un point d'eau pour qu'ils puissent se « désaltérer » ne peut être qu'un plus.

D'un commun accord pour économiser les corps et les cœurs, le match s'est déroulé en 3 périodes de 30 minutes.

La rencontre pouvait démarrer, agréable à suivre mais avec une réussite surprenant de l'entente de Devesset avec 6 buts alors que l'équipe de St-Agrève n'avait peut-être pas, depuis longtemps frôlé d'aussi près la barre et les montants d'une cage de foot, mais malheureusement toujours en dehors du cadre.

Mais peu importe le résultat, après la remise de la coupe, les deux équipes pouvaient se retrouver pour une 4^{ème} mi-temps et prendre une collation méritée dans la salle communale.



Journal de Devesset

mars 2013

Tourisme

**SIGLD Syndicat Intercommunal de
Gestion du Lac de Devesset**

Président : WEISS Maurice
Directeur : BOHATIER Gilles

LE LAC DE DEVESSET, LA VIE GRANDEUR... NATURE

Nouveau responsable du site du lac de Devesset, j'avoue être séduit par la beauté des lieux et la gentillesse de ses habitants. Professionnel de longue date dans l'hôtellerie, je découvre une région dotée de nombreux atouts et d'un art de vivre certain.

Avec l'aide précieuse des acteurs du développement touristique du plateau du Haut-Vivarais, Elus, Communauté de Communes, Ardèche verte, Office du Tourisme, cette première année s'est achevée sur un bilan globalement positif. Nous avons pu constater une forte augmentation du nombre de visiteurs sur la base de loisirs, une meilleure fréquentation du camping, des prestations toujours plus nombreuses à l'école de voile et de nouveaux gérants du bar/snack apportant leur savoir-faire et leur énergie.

Nous allons, dans les mois à venir, continuer à promouvoir cet espace naturel privilégié avec la création d'un site Internet moderne et réactif ainsi que par la diffusion d'un film commercial réalisé durant le mois d'août dernier retraçant toutes les activités présentes autour du lac.

Les animations ne seront pas en reste : une fête du lac relancée à la demande de beaucoup (1^{er} week-end de juillet 2013), un festival de la chanson française fin août pour sa deuxième édition, des concerts, des spectacles, un concours de pêche, un marché de producteurs...

De nombreux projets sont à l'étude comme la réhabilitation du tour du lac, la création d'une halle fermière et/ou d'un magasin de l'artisanat local, la reprise en gestion directe du lac pour un empoissonnement plus important, la rénovation du mini-golf et des sanitaires du snack, la mise en place sur le camping de labels de qualité à travers l'installation d'un éclairage solaire, de récupérateur d'eau et de panneaux photovoltaïques...

Une pincée de bonne volonté, un soupçon de créativité et une bonne dose de travail seront les ingrédients nécessaires à l'amélioration et à la préservation de ce lieu merveilleux.

Gilles BOHATIER, responsable de la base de loisirs du lac de Devesset.



Mémoire

Sur proposition de Monsieur le Maire Etienne Roche, le conseil municipal a voté à l'unanimité la restauration du monument aux morts, en octobre 2012.

Le bulletin municipal se devait de profiter de cette opportunité pour honorer la mémoire de ces combattants de 20 ans tombés pour la France lors de l'effroyable première guerre mondiale de 1914-1918 et la deuxième 1939-1945.

Notre devoir de mémoire, symbole intergénérationnel, va à ces 77 concitoyens morts pour la France (environ 150 familles pour une population de 1000 habitants sur la commune.)

Le livre d'or de Devesset trouvé dans des Documents Historiques sur le village viendra rendre hommage à toutes ces familles touchées.



Notre monument aux morts avant restauration, devant cette haie toujours impeccablement travaillée et taillée tout au long de l'année, bravo et merci l'artiste.

Nature des travaux

Reprise du socle avec pose de pierres en granit et reprise de la dorure des caractères, suppression de la barrière

8 MAI 2012

Rassemblement des anciens combattants du canton, des élus, des portes-drapeaux, des sapeurs-pompiers et de la fanfare Lizieux-Mézenc pour la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Le public présent était de l'autre côté de la route



Contrairement à beaucoup de villages, où le monument aux Morts est ancré sur la place centrale, malheureusement le nôtre est situé presque à la sortie du village. La configuration du bourg jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle n'était pas la même que celle que nous connaissons aujourd'hui, sur le parking actuel de la mairie il y avait une boucherie, et la mairie se trouvait dans l'école. A la place actuelle de la mairie, il y avait une épicerie, et le bureau de poste occupait la partie droite du Cabistou. Ce positionnement était peut-être le seul possible à l'époque.

Ce qui fait que les visiteurs et les randonneurs d'un jour, qui déambulent en attendant l'heure du repas n'ont pas ce repère historique que peut-être le monument aux morts. C'est une explication, il y en a certainement beaucoup d'autres.

LIVRE D'OR DE DEVESSET

Afin de perpétuer le souvenir des enfants de Devesset morts pour la France dans la Grande guerre de 1914-1918 et de 1939-1945 la municipalité a érigé un monument commémoratif portant sur les 4 faces du marbre, leurs noms gravés dans la pierre.

La liste comprend par lettre alphabétique :

Abel Firmin	Deyga Pierre	Lebrat Paul
Aulagner Firmin	Didier Joseph	Mazonne Léon
Badelon Paul	Dumond Jean	Méallier Fernand
Bard Paul	Eyraud Daniel	Mollie Claudius
Bard Charles	Eyraud Gustave	Mongrenier Regis
Bard Vital	Faugeron Charles	Montchamp Paul
Bard Edouard	Faure Clyprien	Moreau Elie
Bariol Paul	Faly Henri	Paya Edouard
Bernard Daniel	Fillit Rémy	Paya Prosper
Besset Paul	Flouret Emile	Penel Henry
Blanc Zéphirin	Flouret Henri	Penel Charles
Bourrette Auguste	Garde Samuel	Penel Hippolyte
Breysse Louis	Gounon Prosper	Perrier Camille
Bruyère Zéphirin	Gounon Anselme	Russard Hip
Callon Samuel	Gounon Jean	Sagnes Léon
Cellier Samuel	Gounon Paul	Selette Jean
Chareyron Paul	Gounon Charles	Tete Auguste
Chaudier Hip	Girard Paul	Touron Paul
Cheyne Charles	Giraud Paul	Valla Paul
Cheyne Edouard	Héritier Samuel	Valla Prosper
Cotte Jean	Junet Lucien	Valla Charles
Cotte Daniel	Junet Emile	Valla Maurice
Crouzet Paul	Lafay Pierre	Verilhac Paul
Delobre Auguste	Laroche Henri	Verilhac Samuel
Desormeau René	Laroche Emile	Verdier Honoré

1939 – 1945

Chareyre Roger

Héritier Fernand

La liste est longue : 77 noms. Quel tribut à la France ! Quelle douloureuse épreuve ! Disons avec le poète **Louis Guibert**

« Honneur aux fils aimés tombés pour la Patrie,
Aux enfants qui faisaient à leur mère meurtrie
Un soutien de leur bras, un rempart de leur corps.
A tous ceux qu'un trépas illustre ou sans mémoire
Côte à côte, sanglants a couchés ! Paix et gloire
A vous tous, ô pauvres chers morts ? »

L'ADMR

- L'Aide à Domicile en Milieu Rural est une association locale animée et gérée par une équipe de bénévoles malheureusement pas très nombreuse et pourtant il y a un travail important à accomplir pour gérer les 22 salariés et répondre aux attentes de quelques 120 à 140 usagers/clients selon la période de l'année.
- Gérer les salariés est effectivement parfois complexe quand la maladie vient les perturber et par là même mettre en difficulté la secrétaire et les bénévoles pour le remplacement des absents et le maintien du service. Le maintien du service est effectivement un de nos souhaits dans le cadre de notre objectif qualité. Ainsi nous arrivons, grâce à la grande volonté de la majorité des salariés qui acceptent des remplacements dans des délais très courts, à respecter les plannings d'intervention. Nous voudrions ici en profiter pour remercier tous nos clients/usagers pour leur compréhension et leur gentillesse lorsque nous leur proposons en dernière minute une modification d'horaire.
- *Satisfaire autant que faire se peut l'ensemble de nos clients/usagers est notre engagement. Ceci signifie que d'une part nous respectons le plan d'aide et d'autre part nous devons réaliser un travail de qualité.*
- 1 Le plan d'aide est établi par le financeur (caisse de retraite ou A.P.A.), seul décideur du nombre d'heures qui est à réaliser pour la personne aidée. Il est important que chaque client sache que toutes les heures attribuées font partie d'une répartition globale sur le territoire et que celles qui ne sont pas utilisées pénalisent d'autres personnes à qui elles auraient pu être affectées.
- 2 La qualité du travail est reconnue par l'agrément que le ministère du travail a renouvelé pour l'association le 6-3-2012 pour une durée de 5 ans.
- Comme cela a été fait lors de la dernière Assemblée Générale nous voudrions d'une part dire que de nouveaux bénévoles peuvent tout au long de l'année venir compléter l'équipe actuelle, mais d'autre part inviter les personnes attirées par le travail auprès des personnes aidées à nous adresser une candidature spontanée (lettre de motivation et Curriculum Vitae)

Borne interactive d'informations.

Une borne interactive d'informations Touristiques en Ardèche verte a été installée à Devesset devant la Mairie.

Elle permet l'accès à une multitude d'informations touristiques qui sont géolocalisées par rapport au lieu de consultation.

- Hébergement (hôtels, campings, chambres d'hôtes, locations saisonnières...)

- Restauration- Actualités (randonnées, sites touristiques, activités culturelles...)

- Patrimoine Culturel et Naturel.

- Agenda des manifestations

- Savoir-faire (Artisanat d'art et Produits du terroir)

Ces informations apparaissent sous forme de liste et sur une carte, une simple pression permet d'accéder à des diaporamas photos et des vidéos.